

## Nouvelles actions pour réduire les émissions de CO2 dans les entreprises de Champagne-Ardenne

La Chambre régionale de commerce et d'industrie, en partenariat avec la Drire, l'Ademe et le Conseil régional, lance un nouveau programme pour les entreprises dans les 4 départements de Champagne-Ardenne, afin de les aider à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

On le sait, la France doit parvenir, conformément au protocole de Kyoto, à réduire ses émissions de GES de 3 % par an pour parvenir à les diviser par 4 à l'horizon 2050.

L'opération collective mise en place pour les PME de Champagne-Ardenne comporte deux modules : le bilan carbone® et les plans de déplacements entreprise, les PDE, avec appui technique et financier.

Le bilan carbone®, mis au point par l'Ademe, permet de sensibiliser les équipes, de hiérarchiser les enjeux et de mettre en place des mesures spécifiques pour réduire les émissions directes ou indirectes de CO2 liées à l'activité de l'entreprise.

Le PDE consiste à analyser tous les déplacements en rapport avec l'entreprise : trajets domicile-travail, déplacements professionnels des salariés, fournisseurs, clients, visiteurs. Il vise à déterminer un ensemble d'actions pour optimiser ces déplacements.

Pour cette action – bilan carbone® et PDE –, les PME champardennaises peuvent obtenir jusqu'à 70 % du financement (dans la limite de 15 000 euros pour les études relatives au bilan carbone® et 75 000 euros pour les PDE).

Un animateur régional a été recruté spécialement pour aider au montage des dossiers de subvention, pour suivre les réunions d'échange inter-entreprises et assurer le bon déroulement de l'opération dans son ensemble.

Contact : CIRCI - Céline Saunier - Tél. 03 26 69 33 54 -  
[bilancarbone@champagne-ardenne.cci.fr](mailto:bilancarbone@champagne-ardenne.cci.fr)